

Compte rendu du conseil de communauté du 23 septembre 2008

Le conseil a pris connaissance des marchés signés par le Président

- Mission de sécurité sur ZAC de Loisy Cabinet « CSBTP » montant 5 175 €
- Conseils pour l'implantation d'une usine sur la ZAC de Loisy avec le cabinet « Formules Economiques Locales » montant 20 000 €
- Mission de contrôle technique pour le bassin d'orage au « Bureau Véritas » montant 17 720 €
- Mission de sécurité pour le bassin d'orage à la société « présents » montant 6 000 €
- Acquisition d'une épareuse pour le service espaces verts à la société « Nicolas Industries » montant 30 950 €

Le conseil communautaire a décidé de

- Approuver le nouveau règlement intérieur du conseil de communauté
- Adhérer à « L'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel » pour 2009, la somme de 1 940 € sera inscrite au budget
- Participer à la création d'un « Centre de ressources politique de la ville » au S.G.A.R., montant par année pour l'ensemble de la communauté entre 1 000 € et 1 600 €
- Autoriser le ravalement de façades des locaux du pôle de développement urbain situé 6 place de l'hôtel de ville à Vitry-le-François
- Acquérir un terrain section AL n° 7 lieudit « Le Bois Legras Est » à Vitry-le-François d'une superficie de 13a 97ca pour un montant de 1 400 €
- Exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères certains locaux à usage industriel ou commercial dont les occupants assurent eux-mêmes l'élimination de leurs déchets. Exemple pour Loisy « Pôle artisanal Jeanny Créte »
- Autoriser le Président signer la convention de mise en place d'un distributeur d'accessoires de natation à la piscine
- Autoriser le Président à signer 2 contrats d'apprentissage « travaux paysagers » et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2008
- Autoriser Mr le Président à signer les marchés avec « la Routière Morin » concernant des travaux de voirie sur la bretelle reliant l'avenue du bois Legras à la Route de Vitry-en-Perthois et sur la rue de la Jouette pour un montant de 73 939.60 €
- Autoriser la société de chasse de Loisy à chasser sur la ZAC de la Haute Voie le dimanche uniquement. Cette autorisation prendra fin dès le commencement des travaux
- Autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition de la section ZS 10 sur la ZAC de Loisy appartenant Mme Veuve Martin et Mme Zarroug Abbes pour un montant de 63 357.12 €. Après la prise de parole du Maire de notre commune, les quatre conseillers de Loisy MMS CONRAUX, THUROT, POIRAT et MALAISE ont voté « CONTRE » cette délibération. Le conseiller général de notre canton Mr MOUTON s'est « ABSTENU », le reste du bureau a voté « POUR »